

COMPROMIS DE MEDIATION

Entre :

Et :

Et ensemble, ci-après dénommé(e)s les Parties,

Etant préalablement rappelé que :

Les Parties ont conclu en date du < date > un contrat de < dénomination >, ci-après le Contrat.

Les Parties ont pris connaissance de l'existence de l'Association de Médiation et d'Arbitrage des Professionnels de l'Audiovisuel, ci-après l'AMAPA, dont l'objet est de faciliter, par tous moyens, le règlement des différends et litiges d'ordre individuel dans le secteur de l'audiovisuel.

Il est convenu de ce qui suit :

Les Parties décident, d'un commun accord, que le différend qui les oppose et dont l'objet est indiqué ci-dessous sera résolu par la médiation de l'AMAPA, conformément au Règlement de médiation de cette Association que les Parties déclarent connaître.

En cas d'échec de la médiation, le différend sera soumis aux tribunaux compétents, sauf si les Parties décident alors de signer un compromis donnant compétence à l'AMAPA pour organiser un arbitrage.

Objet du litige :

(le présent compromis doit être complété par une Demande de médiation)

30/06/14

Fait à < lieu >, le < date >
En deux exemplaires

Signatures :